

Le compte-rendu de compétition Régionale (2025)

C est quoi ?

Le compte-rendu d'épreuve (**CR**) est un document à envoyer à la Commission Régionale d'Arbitrage pour les compétitions de grade 5 lorsque cette compétition a rencontré des dysfonctionnements.

C est pour qui ?

Pour tous les arbitres qui ont été désignés sur la régates.

Quand le remplir ?

Il est à remplir dès que possible après la fin de la compétition.

Le Compte rendu est à compléter en ligne sur le site de la ligue des pays de Loire : section Arbitrer, boîte à outil.

Conception du CR 2025 : Il est composé de 4 modules pour cerner au mieux les améliorations à apporter :

- 1° : renseignements Arbitre et compétition
- 2° : ce qui concerne la préparation de la compétition
- 3° : ce qui concerne le déroulement de la compétition
- 4° : Suites à donner

Quelle finalité ?

C est un lien entre l'arbitre et la Commission Régionale d Arbitrage qui permet d avoir un retour sur un déroulement déficient de l'organisation.

C'est un moyen de signaler la mauvaise adéquation des besoins humains et matériels en fonction du nombre de réclamations, du nombre de concurrents, du nombre de ronds, de la configuration des lieux...

C'est un retour écrit sur d'éventuels dysfonctionnements de l'autorité organisatrice pouvant impacter le bon fonctionnement de l'arbitrage et d'engager des actions correctives.

Les comportements inadaptés, tant d'organiseurs, d'accompagnateurs, de coureurs ou d'arbitres devraient également remonter par ce biais.

Chaque compte rendu adressé à la Commission Régionale d Arbitrage est lu par la Commission qui le traite en toute confidentialité.